

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE

DU 18 JUIN 2025

EVREUX

Participants :

Christian Baisse – Commissaire Enquêteur

Pétitionnaires :

M. Kevin Caillebotte – Coordonnateur SMABI

M. Marcel Sapowicz (président SMABI)

M. Christophe Alory (Vice-président SMABI & EPN)

Mme Caroline Perdu – Chargée de mission PAPI (SMABI).

Mme Cassin Assistante - SMABI

M. Henrion - DDTM

Public -15 personnes

Début de réunion : 18h

1/ Accueil des participants à l'entrée de la salle

M. Christian Baisse débute la réunion en se présentant en tant que commissaire-enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Rouen dans le cadre de la consultation publique qui a trait au système d'endiguement de Navarre.

Il remercie les participants de leur présence à cette réunion publique et d'avoir accepté de prendre le temps de se renseigner sur ce dossier.

En préambule de cette réunion il rappelle :

- ✓ En quoi consiste une consultation publique dans le cadre d'une procédure d'autorisation environnementale, en particulier la nécessité de porter les projets impactant l'environnement à la connaissance du public pour qu'il puisse se renseigner et faire part de son avis et de ses questionnements lors de la phase d'instruction. La réunion publique concourt à cette prise de connaissance par le public du projet envisagé.
- ✓ Le rôle du commissaire-enquêteur qui est une personne indépendante nommée par le Tribunal Administratif pour s'assurer que le public et en particulier les riverains du projet puissent prendre connaissance du projet et formuler un avis lors de la phase de consultation.
- ✓ Quelques règles sur le déroulement de cette réunion :
 - Présentation du projet par le SMABI pendant environ 30 minutes.
 - Présentation du cadre dans lequel vous pourrez avoir tous les éléments relatifs à ce dossier et faire part de vos observations.
 - Échanges avec le public sous forme de questions-réponses.

2/ Présentation du projet :

En premier lieu, MM Marcel Sapowicz, Président du SMABI et Christophe Alory, Vice-Président du SMABI et d'EPN (Agglomération Évreux Portes de Normandie) en charge de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) se présentent et présentent le rôle du SMABI, son périmètre géographique qui couvre le bassin versant, et ses axes de travail notamment dans le domaine de la prévention des inondations qui ont déjà conduit par exemple à des acquisitions de prairies humides servant de champ d'expansion des crues.

Ils rappellent l'historique des digues de Navarre et le contexte dans lequel se passe cette demande de régularisation des digues existantes qui fait suite à un courrier de la préfecture rappelant qu'à défaut de régularisation du système d'endiguement autorisé, le SMABI devait neutraliser les digues existantes.

M. Kevin Caillebotte, Coordonnateur du SMABI, se présente ensuite et commence la présentation. Celle-ci porte sur :

- L'historique du système d'endiguement depuis la crue de 1995 et la construction en plusieurs étapes des digues,
- Des rappels réglementaires notamment sur le décret digue qui donnait le choix entre reconnaître le système d'endiguement ou procéder à son effacement,
- Les procédures et études en cours,
- Une présentation du système d'endiguement actuel avec plans et photos des différents ouvrages,
- Le niveau de protection retenu à une cote de 67.7 m NGF qui peut être lu sur l'échelle limnimétrique située devant la digue est et le retour d'expérience sur les récentes crues de 2024 et 2025,
- Les points de fragilité actuels du système d'endiguement.

3/ Questions - Réponses avec le public :

Lors de cette présentation et à l'issue de celle-ci, un échange entre le public et les intervenants débute et porte sur les thématiques suivantes :

Entretien des digues :

Les riverains présents ont abordé le problème de la végétation qui pousse sur ou aux bords des digues ouest et du bras du Gord :

- arbres de haute tige qui poussent sur la digue ouest et la digue le long du bras du Gord au droit du lotissement des Domaines. Ceux sur la digue ouest obturent complètement la vue des riverains sur le terrain au-delà la digue ce qui n'était pas le cas dans le passé lorsque les arbres étaient plus petits. Ces arbres ne sont jamais élagués. Il est demandé également qui a en charge l'entretien de cette zone ? Il est noté que du côté de la ferme le terrain est bien nettoyé.
- le fossé au pied de la digue n'est pas entretenu avec de la pelouse et autres déchets déposés.

Réponse du SMABI : M. Caillebotte rappelle que des arbres ne devraient pas être plantés sur une digue car ils conduisent à sa fragilité. En cas de tempête, ils peuvent se déraciner et emporter une partie de la digue qui perd alors son rôle de protection.

L'entretien de la zone est assuré par le service des sports de la ville d'Évreux. Il indique que des travaux devraient être entrepris cet hiver, par le SMABI, avec notamment la suppression des arbres les plus hauts

qui seront abattus (ceux qui dépassent 20 m) au niveau de la digue du bras du Gord. En ce qui concerne la digue Ouest, les services de la Ville veillent à couper les sujets dépérissant et passent un broyeur derrière la digue dès lors qu'aucun élément n'obstrue le passage. La présence de bois morts et de tontes évoquée sont de nature à nuire à la bonne réalisation de cette prestation. Une convention de gestion des digues entre la ville d'Évreux et EPN propriétaires des digues d'une part le SMABI d'autre part permettra au SMABI de réaliser tous travaux utiles sur les ouvrages.

A la suite de cette réponse, le public demande s'il n'est pas possible de planter des arbres de l'autre côté du bras du Gord ou plus éloignés des digues car les arbres permettent de réduire le bruit de la route et de pomper l'eau du sol.

La parcelle en rive droite du bras du Gord appartient au Nouvel Hôpital de Navarre ; cet aspect devra être étudié avec ce propriétaire.

Passage de piétons et d'engins motorisés sur la digue du bras du Gord au droit des habitations :

Le public a indiqué que chemin sur la digue le long du bras du Gord est fréquenté par des engins motorisés ainsi que par des piétons alors que cette partie là ne devrait pas être accessible aux piétons.

Réponse du SMABI : la fréquentation de la digue par des engins motorisés n'est pas souhaitable car cela entraîne une érosion du sommet de la digue, or celle-ci doit rester à une altimétrie fixe pour assurer son rôle de protection. La mise en place d'un dispositif pour barrer l'accès aux engins motorisés après la réfection de la digue est indispensable. La mise en place d'un système temporaire pour barrer la circulation dès à présent sera étudiée.

Concernant le cheminement piéton sur cette digue, le choix de l'interdire ne relève pas du SMABI mais une recherche du meilleur compromis entre le maintien de l'intégralité de l'ouvrage et l'ouverture du public sera recherchée avec les services de la Ville.

Pour la partie nord de la digue au-delà de la rue des Domaines, le chemin le long de la digue qui était propriété de l'hôpital de Navarre est maintenant dans le domaine public ce qui facilitera la gestion de son entretien.

En réponse le public demande que la fermeture de ce chemin aux engins motorisés soit assurée dans les meilleurs délais et non dans quelques années.

État du vannage du bras du Gord alimentant la pièce d'eau du lotissement des Domaines :

Concernant le vannage sur le bras du Gord qui alimente la pièce d'eau du lotissement des Domaines, il est demandé ce qui est prévu pour son entretien et son devenir. Il est noté que ce bras est très envasé, n'est pas entretenu et que des pelouses et cendres y sont déversés par des riverains. Il est également demandé si ce bras ne pourrait pas être repris par la mairie.

Réponse du SMABI : concernant le vannage, celui-ci est en mauvais état et devra être repris intégralement lors de la réfection de la digue ; une réparation provisoire ne serait pas pertinente.

Sur ce tronçon, jusqu'au niveau de l'ouvrage d'art, le merlon du bras du Gord sera intégralement repris afin d'assurer le niveau de protection projeté. Les arbres seront retirés pour construire une digue. L'ouvrage d'alimentation du plan d'eau du domaine sera probablement reconstruit au niveau de ce nouveau profil de berge.

Concernant le bras après le vannage, il est rappelé qu'il est la propriété des riverains et que c'est eux qui ont en charge son entretien. Une réflexion pourrait être menée avec les propriétaires sur son devenir.

Une personne signale qu'un représentant de la mairie aurait indiqué que le lotissement des Domaines serait à l'avenir racheté par la ville.

Réponse du SMABI : cette information semble erronée et sujette à questionnement car cela n'est pas la stratégie de la ville et d'EPN vis-à-vis du risque inondation.

Problèmes liés aux orages et à l'engorgement du réseau eau pluvial :

Le public relate des problèmes liés aux orages en notant qu'avec le réchauffement climatique, les orages qui se produisaient auparavant en août arrivent maintenant au mois de juin.

Lors des derniers orages, des inondations se sont produites rue Laennec avec de l'eau jusqu'à la porte fenêtre d'une habitation et cela est dû au réseau pluvial qui sature et à l'absence de pompes de relevage.

Il est mentionné des problèmes d'entretien du réseau pluvial avec des regards envasés, des bouches d'égout qui n'absorbent pas bien. Rue Laennec, le réseau pluvial est plus bas que la rue des Marronniers et des camions trop lourds passent dans le lotissement ce qui endommage le réseau.

Réponse du SMABI : le SMABI n'a pas en charge la gestion du réseau d'eau pluvial. Cette compétence relève d'EPN et ces observations seront remontées au service d'EPN.

Suivi des crues et système Vigicrues :

Le SMABI rappelle qu'un suivi des hauteurs d'eau de l'Iton peut être réalisé sur le site Vigicrues et qu'une nouvelle station de mesure a été installée en amont au niveau de la commune de Gaudreville-la-Rivière (l'onde de crue met approximativement 12h pour arriver à l'entrée d'Evreux). Une station a également été installée au niveau de l'établissement de l'Immaculée dans le cadre d'une étude sur le rôle du Karst dans les crues de l'Iton portée par le BRGM, la DDTM et le SMABI.

Les débits en amont de l'Iton sur cette zone sont maintenant calés et plus à la main de l'homme en privilégiant la mise en place d'ouvrages répartiteurs à la place d'ouvrages hydrauliques avec des vannages.

Le public répond que tout le monde n'a pas internet pour aller sur le site et qu'il faut du réseau.

M. Caillebotte rappelle qu'une échelle limnimétrique située près de la digue Est permet d'assurer un suivi des niveaux d'eau en cas de crues ce que certaines personnes dans le public ne connaissent pas. Il rappelle comment sont gérées les alertes en lien avec le plan communal de sauvegarde. Le Plan d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) prévoit dans certains axes, un travail sur la culture du risque. Les remarques évoquées encourage le SMABI à proposer une action à destination des riverains pour améliorer la diffusion de l'information via Vigicrue.

Entretien de la rivière :

Des personnes remontent le fait que l'entretien de l'Iton n'est pas correctement fait et qu'il n'est pas assez nettoyé ; c'était mieux fait du temps du Syndicat Aval de la Vallée de l'Iton qui avait nettoyé tout le linéaire.

Réponse du SMABI : le SMABI n'a pas la charge de l'entretien courant. Celui-ci est à la charge des propriétaires riverains.

Une personne qui habite près du petit bief du Gord tient à remercier les personnes en charge de la régulation du débit de ce bief car il n'a plus de problème de niveau d'eau sur le lavoir et est satisfait de la gestion mise en place depuis la GEMAPI.

Il signale qu'il y a une partie privée côté route de Conches avec un hangar où le bief est recouvert par des ronciers.

Pourquoi effacer le vannage du canal usinier :

Réponse SMABI : cet ouvrage est qualifié d'ouvrage contributif car en cas de dysfonctionnement il modifie les conditions de remplissage du champ d'expansion de crue. Comme tout ouvrage mobile, sa configuration peut être modifiée, dégradée et constitue un risque de dysfonctionnement du système d'endiguement. D'autre part, la berge le long de ce canal ne constitue pas une protection de par la nature des matériaux utilisés et de la présence auparavant de grands arbres.

Des projets sont à l'étude et rien n'empêche d'en faire un bras renaturé ce qui valoriserait bien le secteur depuis le bâtiment des abeilles.

Quel impact de la future déviation sur les eaux pluviales ? :

Réponse du SMABI : la déviation est « transparente » au titre de la loi sur l'Eau. Il est prévu que les eaux pluviales iront vers des grands bassins tampon qui permettront également de cantonner d'éventuelles pollutions.

Réaménagement des anciennes usines de Navarre :

Des questions sont posées sur les aménagements des anciennes usines de Navarre et des berges de l'Iton.

Réponse du SMABI : La ville d'Évreux et EPN portent le dossier en tant que maîtres d'ouvrage et le souhait de la municipalité est d'ouvrir les accès à la rivière avec des berges en pente douce pour avoir un accès à l'eau et créer des îlots de fraîcheur. Cette zone sera aménagée sous forme d'un parc urbain.

Bras de l'hippodrome :

Une question est posée sur un aménagement du bras de l'hippodrome.

Réponse du SMABI : il n'y a pas de projet à l'heure actuelle sur ce bras. Il s'agit du bras de fond de vallée, une renaturation n'est pas envisagée au regard de l'analyse coût/ bénéfice. Ce bras est néanmoins intéressant car il abrite des espèces protégées comme le Campagnol amphibie (mammifère) et l'Agrion de Mercure (odonate).

Épisode de crue de 2025 :

Une personne remercie le SMABI pour être venu les voir lors de l'épisode d'inondation du mois de janvier dernier. C'était la 1^{ère} fois que cette personne avait autant d'eau et le terrain s'était affaissé ce qui a nécessité plus de 3 m³ de gravier pour le remonter car ce terrain était plus bas de 3 cm par rapport aux voisins.

Réponse du SMABI : l'épisode de 2025 était un peu particulier et n'est pas représentatif des épisodes de crues habituels ; le remplissage du champ d'expansion des crues a été légèrement modifié du fait de l'affaissement d'une berge (ce point est aujourd'hui conforté). Pour le secteur de cette personne, la reprise

de la digue sur le bras du Gord devrait permettre d'améliorer la situation. Il convient également de voir si le réseau pluvial se jette dans le bassin ce qui ne semble pas être le cas car le réseau serait bouché.

4/ Suites à donner à cette réunion :

A la suite de ces échanges, M. Baisse rappelle les modalités pour que le public puisse prendre connaissance du dossier et formuler des observations

Pour cela il faut se connecter au registre numérique en ligne à l'adresse suivante <https://www.democratie-active.fr/demande-autorisation-environnementale-système-endiguement-Navarre-Evreux/> ou accessible via le QR code figurant sur les invitations qui ont été distribuées aux riverains. On retrouve également cette adresse et ce QR code sur les affiches vertes posées à proximité du site.

Il rappelle également :

- qu'il se tiendra à la disposition du public lors d'une permanence le 13 septembre de 9h à 12h en mairie d'Évreux,
- que toute personne qui souhaite le rencontrer avant cette date peut le faire savoir au SMABI,
- que toute observation devra se faire avant la fin de la consultation qui aura lieu le **16 SEPTEMBRE 2025 à 18h**,
- que l'on peut formuler des observations également par courrier ou par mail à l'adresse : endiguementnavarre@democratie-active.fr,
- qu'une nouvelle réunion publique aura lieu dans les 15 premiers jours du mois de septembre. L'information sur la date et le lieu de la réunion sera communiquée sur le site du registre numérique et également par boîtage comme cela a été fait pour cette réunion.

Il remercie le public de leur participation à cette réunion ainsi que les représentants du SMABI et clos cette réunion à 20h45.



Christian Baisse
Commissaire Enquêteur